



## DÉLIBÉRATION N° 2026/05/05

L'an deux mille vingt-six, le 19 mai à 19h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Saint-Leu d'Esserent dûment convoqué s'est réuni dans la salle des mariages sous la présidence de Monsieur Laurent VIOLA, Maire et Président du CCAS,

**Présents :** M. Laurent VIOLA, Président / Mme Nadine NAHAS, Vice-Présidente / M. Yves BLANCHARD / Mme Gwenaëlle BRAULT / M. Laurent DAIME / Mme Véronique TETEFORT / Mme Sylvie POYE / M. Alain GUYOT / Mme Marie Ange POTIER / Mme Liliane BLANCHARD / Mme Magalie KAKOZI / Mme Elwidge BROCHET

Absente Excusée : Mme Elisabeth COUDERT (a donné pouvoir à Mme NAHAS)

En exercice : 13

Présents : 12

Votants : 13

Procuration : 1

Objet : Installation des membres d'un Conseil de Vie Sociale au sein de la Résidence Autonomie

La loi du 2 mars 2002, article L.311-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles définit le Conseil de la Vie Sociale comme une instance de concertation dans les établissements sociaux et médico sociaux.

Le Conseil de la Vie Sociale est une instance consultative autonome.

C'est un lieu d'expression qui permet aux résidents et à leurs familles de communiquer, d'échanger notamment sur l'ensemble de leurs conditions de vie, de soins et d'hébergement.

Le CVS est un outil destiné à garantir les droits des usagers et leur participation au fonctionnement de l'établissement d'accueil.

Le CVS est constitué d'une majorité de représentants de résidents et de leurs familles. Actuellement, la Résidence autonomie du Parc comptabilise trois représentants des usagers et un représentant des familles. Ainsi le Conseil de la Vie Sociale peut comporter que deux membres issus du Conseil d'administration

Proposition de nommer deux membres.

Sont candidats : Membres élus : Mme Véronique TETEFORT, Mme Gwenaëlle BRAULT

Et ce pour la période du mandat.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide de nommer Mme Véronique TETEFORT et Mme Gwenaëlle BRAULT, membres du CVS.

Vu pour extrait certifié conforme au registre  
Saint Leu d'Esserent le 19 mai 2026

Envoyé en préfecture le 03/06/2026

Reçu en préfecture le 03/06/2026

Publié le

ID : 060-266005776-20260519-DEL20260505CCAS-DE

S<sup>2</sup>LOW

Date de la convocation le 13 mai 2026

**La secrétaire de séance**



**Céline GAUCLAIN**

**Le Maire,  
Président du CCAS**



**Laurent VIOLA**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerrier-80000 AMIENS dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérécoeur citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).